

Vol. 33 No 3 | Décembre 2023 - Janvier 2024



L'Ajout Municipal



Saint-Paulin

*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

5 décembre 2023
8 janvier 2024
7 février 2024

Sommaire

Mise à jour	2
Voeux du maire	3
Forum de discussion	4
Élection partielle	5
Avis public	6
Propriétaire de chien	9
Séance du conseil	12
Club joie de vivre	29
Calendrier des collectes	31

RÉSEAU DES
EXPRESS
MRC DE
MASKINONGÉ

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinongé

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 18h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 20 décembre 2023

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Chères concitoyennes et concitoyens,

À l'occasion de cette belle période des fêtes, qui saura être remplie de réjouissance, le conseil municipal de Saint-Paulin vous fait parvenir ainsi qu'à vos proches, ses vœux les plus chaleureux pour les fêtes et ses souhaits les plus lumineux. Que cette année 2024 vous apporte amour, abondance et accomplissement.

De votre conseil municipal Saint-Paulin

Claude Frappier, maire

Martin Dupuis

Jacques Frappier

Patrice Leblanc

Mario Lessard



FORUM DE DISCUSSION SUR L'AVENIR DE SAINT-PAULIN

Samedi 2 mars 2024: un rendez-vous important!

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Votre Conseil municipal a l'intention de doter la Municipalité d'un *Plan stratégique de développement* élaboré avec la participation citoyenne. La démarche de planification est bien enclenchée. **Ainsi, toute la population est invitée à participer à un forum de discussion qui aura lieu le samedi 2 mars prochain en après-midi (13 h), au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.**

Les discussions se feront par tables d'une dizaine de personnes. Chaque table travaillera avec un cahier de participation articulé autour de sept (7) thèmes : l'*Administration générale*, la *Sécurité publique*, le *Transport*, l'*Hygiène du milieu*, la *Santé et le bien-être des citoyens*, le *Zonage, l'aménagement et l'urbanisme*, ainsi que la *Culture et les loisirs*. Pour chaque thème, des questions seront posées et les participants seront invités à adresser commentaires et suggestions pour améliorer les choses à Saint-Paulin. Chaque table remettra un rapport des échanges qui sera ensuite synthétisé dans un document qui sera publié à toute la population.

Au plaisir de vous voir en grand nombre,

Claude Frappier, maire.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN
ÉLECTION PARTIELLE
POUR COMBLER DEUX (2) POSTES DE CONSEILLERS,
AU SIÈGE NUMÉRO 4 ET AU SIÈGE NUMÉRO 5

L'élection partielle aura lieu, le **25 février 2024**. La période pour déposer, une déclaration de candidature débutera le **12 janvier 2024** et elle se terminera vendredi **26 janvier 2024 à 16 h 30**.

Je vous invite à suivre les différents avis qui seront publiés tout au long du processus électoral.

Pour toute information, vous pouvez me contacter à titre de président d'élection ou madame Josée Deschesnes que j'ai nommée pour agir comme secrétaire d'élection.

TÉLÉPHONE : (819) 268-2026

Ghislain Lemay, président d'élection.



Saint-Paulin
*2^e municipalité plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PAULIN POUR L'ANNÉE 2024

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2023, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Paulin, pour l'année 2024.

ANNÉE 2024

SÉANCES ORDINAIRES

Lundi,	le 8 janvier 2024
Mercredi,	le 7 février 2024
Mercredi,	le 6 mars 2024
Mercredi,	le 3 avril 2024
Mercredi,	le 1 ^{er} mai 2024
Mercredi,	le 5 juin 2024
Mercredi,	le 3 juillet 2024
Jeudi,	le 15 août 2024
Mercredi,	le 4 septembre 2024
Mercredi,	le 2 octobre 2024
Mercredi,	le 6 novembre 2024
Mercredi,	le 4 décembre 2024

Chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 20 heures.

Lieu : Centre multiservice Réal-U.-Guimond
3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2026
Télécopieur : 819 268-2890
Courriel : municipalite@saint-paulin.ca

Donné à Saint-Paulin, ce treizième jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier



Saint-Paulin
*2^ee municipalit  plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QU BEC
MUNICIPALIT  DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalit  de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les pr sentes donn , par le soussign , Ghislain Lemay, directeur g n ral et secr taire-tr sorier de la municipalit  de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalit  lors d'une s ance ordinaire, tenue au Centre multiservice R al-U.-Guimond, situ  au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, mercredi le 4 octobre 2023   20h00, a adopt  le **r glement num ro trois cent trois (303) intitul  : R GLEMENT MODIFIANT LE R GLEMENT NO 192 : D CR TANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

OBJET : Le pr sent r glement d cr te et statue ce qui suit savoir :

L'article 2 du r glement num ro cent quatre-vingt-douze (192) R GLEMENT D CR TANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1, adopt  lors de la s ance ordinaire du conseil le 5 ao t 2009, est remplac  de sorte que la taxe exig e sera   compter du 1^{er} janvier 2024 de 0,52\$ au lieu de 0,46\$.

Puis, est ajout  au r glement no 192 un article 2.1 sp cifiant que le montant de la taxe sera index  au 1^{er} janvier de chaque ann e   compter de 2025.

Ledit r glement peut  tre pris en communication au bureau municipal situ  au Centre multiservice R al-U.-Guimond, 2873, rue Lafl che, Saint-Paulin, durant les heures normales de bureau.

Ledit r glement entre en vigueur   la date de la publication d'un avis   cet effet que le ministre des Affaires municipales fait publier   la *Gazette officielle du Qu bec*.

Donn    Saint-Paulin, ce treizi me jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, secr taire-tr sorier



Saint-Paulin
*2^e municipalité plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement :

Règlement numéro trois cent deux (302) intitulé :

« Constituant la troisième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018) »

Ledit règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2023, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Paulin ce quinzième jour de novembre deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

ATTENTION, ATTENTION, ATTENTION

À partir de 2024, la collecte des ordures se fera avec la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Merci de votre collaboration habituelle.



AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS LES CROTTES
DOIVENT TOUJOURS ÊTRE RAMASSÉES !!!!!!!!



Veuillez garder votre chien en laisse, un accident est vite arrivé. Toutes les mesures nécessaires seront prises avec une possibilité de contravention.

SOYEZ VIGILANTS S'IL VOUS PLAÎT!!!!!!!



Saint-Paulin
*2^ee municipalit  plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QU BEC
MUNICIPALIT  DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalit  de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les pr sentes donn , par le soussign , Ghislain Lemay, directeur g n ral et greffier-tr sorier de la municipalit  de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalit  lors d'une s ance extraordinaire tenue au Centre multiservice R al-U.-Guimond, situ  au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, le 25 octobre 2023   20 h 30, a adopt  le r glement num ro trois cent quatre (304) intitul  : R GLEMENT NUM RO TROIS CENT QUATRE (304)  TABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES P RIM TRES URBAINS ET DES  LÔTS D STRUCTUR S AVEC LES SERVICES D'AQUEDUC ET D' GOUT ET DES BÂTIMENTS D SUETS.

Le r glement num ro trois cent quatre (304) a pour objet d'adopter un programme de revitalisation pour accro tre l'offre de logement, d'am liorer la qualit  des logements, d'am liorer, d'accro tre l'offre commerciale et de revitaliser les commerces existants et de m me pour l'industrie dans les p rim tres urbains et les  lÔts d structur s desservis par les r seaux d'aqueduc et d' gout.

Ledit r glement peut  tre pris en communication :

- au bureau municipal 2873, rue Lafl che, Saint-Paulin, durant les heures normales de bureau.
- Sur le site Internet de la municipalit  : <http://www.saint-paulin.ca>

Ledit r glement entre en vigueur d s la publication du pr sent avis conform ment au r glement municipal num ro 298.

Donn    Saint-Paulin, ce vingt-sixi me jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, greffier-tr sorier



Saint-Paulin
*2^e municipalité plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalité lors d'une séance extraordinaire tenue au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, situé au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, le 16 novembre 2023 à 19 h 00, a adopté le règlement numéro trois cent cinq (305) intitulé : **RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS CENT CINQ (305) : RÈGLEMENT POUR AFFECTER LES DENIERS EMPRUNTÉS EN TROP LORS DU FINANCEMENT DU 19 JANVIER 2023 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (279).**

Le règlement numéro trois cent cinq (305) a pour objet d'affecter l'excédent de 256 228\$ emprunté en trop, relativement au règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279) : Règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde et l'emprunt nécessaire pour le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts, attribuable au règlement 279, lors de l'emprunt du 19 janvier 2023.

Ledit règlement peut être pris en communication :

- au bureau municipal 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin, durant les heures normales de bureau.
- Sur le site Internet de la municipalité : <http://www.saint-paulin.ca>

Ledit règlement entre en vigueur dès la publication du présent avis conformément au règlement municipal numéro 298.

Donné à Saint-Paulin, ce dix-septième jour de novembre deux mille vingt-trois.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent. Neuf (9) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant en 3.2b : Taxe sur l'essence et la contribution du Québec/TECQ 2019-2023/Programmation de travaux #5
3. À l'intérieur de la séance a lieu l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de réglementation numéro 302 constituant la troisième modification du règlement de zonage révisé no 252. Une question a été posée. Il a été résolu à l'unanimité de voter ledit projet.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 septembre 2023.
6. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Martin Dupuis à suivre la formation : *Les bases pour contribuer pleinement à un comité consultatif d'urbanisme* offerte virtuellement par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Les frais d'inscription de 195\$ plus taxes sont payables par la municipalité.
9. Le dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du code municipal se fera lors de la séance d'ajournement.

10. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle jusqu'au 15 avril 2024 l'emprunt temporaire au montant de 1 018 618\$ signé avec la Caisse Desjardins de L'Ouest de la Mauricie concernant *les travaux de réparation du chemin du Grand-Rang*.

11. Il a été résolu à l'unanimité de faire la mise à jour nécessaire du questionnaire - police d'assurance accident pour l'année 2024. Pour les pompiers et les premiers répondants, on ne maintient pas car c'est la Régie qui s'en occupe. On maintient la couverture d'assurance vie et blessures accidentelles pour les cadres, dirigeants et employés. Pour les bénévoles et brigadiers scolaires, on maintient l'assurance vie et blessures accidentelles pour une limite de 50 000\$.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

12. Les membres du conseil ont reçu une copie du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Il a été résolu d'adopter le règlement numéro 303 : règlement modifiant le règlement no 192 : décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. La régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé via madame Isabelle Plante a transmis par courriel les documents suivants :

- Lettre invitant les élus municipaux et les directions générales des municipalité membres de la Régie à une séance d'information sur le budget 2024. Mardi le 10 octobre à 18 h à la salle du conseil de Saint-Étienne-des-Grès.

- Résolution : 129-09-23 Adoption du budget 2024

- Résolution : 130-09-23 Quote-part du schéma de couverture de risques.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

14. L'information suivante a été donnée : La Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tiendra une journée porte ouverte, samedi 14 octobre 2023, à la caserne 22, située au 222, chemin des Dalles, Saint-Étienne-des-Grès de 10 h00 à 15 h.00.

TRANSPORT

15. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation des travaux sur le chemin des Allumettes et que les travaux du changement de ponceaux et de réfection d'une partie de la chaussée et des accotements soient effectués sous la direction de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Bergeron. L'inspecteur municipal est autorisé à louer la machinerie nécessaire et à acheter le matériel et les matériaux requis, à avoir recours aux professionnels appropriés. La confection des plans et la surveillance, ont été confiées au Service technique de la MRC de Maskinongé.

16. Considérant que le promoteur *Les Aménagement Prémont Inc.* veut réaliser un développement domiciliaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin, prévu sur le lot 5 333 580 du cadastre du Québec. Considérant que le promoteur veut effectuer les travaux prévus concernant la rue projetée conformément à la réglementation existante. Il est résolu à l'unanimité que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente relative à des travaux municipaux avec *Les Aménagements Prémont Inc.* Les travaux se feront conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur du promoteur et auront été préalablement acceptés par la municipalité.

17. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle, relativement aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2019-2023.

AUTRES « TRANSPORT »

18. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan nature 2030.

20. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN afin de réaliser la mise aux normes des barrages de Saint-Paulin.

21. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts que la municipalité de Saint-Paulin est favorable à être desservie par elle, à partir de 2024, concernant la collecte des ordures de notre territoire et du transport de celle-ci au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

22. Il a été résolu à l'unanimité que le contrat liant la municipalité avec EBI Environnement inc. pour la collecte des déchets et leur transport, prendra fin comme prévu le 31 décembre 2023.

23. Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande du Concept Éco Plein Air le Baluchon inc. concernant le raccordement de son écurie située sur le lot 5 333 330 par un tuyau d'un diamètre d'un pouce. Les frais encourus seront facturés au Concept Éco Plein Air le Baluchon inc.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

24. Aucune autre information n'a été donnée.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

25. Aucune décision n'a été prise et aucune information n'a été donnée.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

26. Le point 6.2 : Abattage et remplacement d'arbres / Centre multiservice et Sacré-Cœur est reporté à une autre séance.

27. Monsieur le conseiller Martin Dupuis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement établissant un programme de revitalisation des périmètres urbains et des îlots déstructurés avec les services d'aqueduc et d'égout et des bâtiments désuets. Dépôt du projet.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

28. Aucune autre information n'été donnée.

LOISIRS ET CULTURE

29. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin dispose d'une somme de 19 170.67\$, pour l'exercice 2023, dans son enveloppe de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de Maskinongé; Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin soumette le projet « Octroi de mandats à des professionnels pour valider la faisabilité de différents projets rassembleurs et originaux », dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS).

30. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux nécessaires permettant de rendre l'accessibilité au parc du Petit Galet à partir du terrain de l'école des Vallons, de façon sécuritaire.

31. Vendredi, le 13 octobre se tiendra au parc du Petit-Galet et sur les terrains de l'O.T.J., une activité sportive organisée par les enseignants en éducation physique de l'école des Vallons, de Saint-Paulin, Notre-Dame-Des-Neiges, de Charrette et de l'école Notre-Dame-de-la-Joie, de Saint-Barnabé pour les élèves de ces trois écoles. Comme c'est une première activité officielle à se tenir sur le sentier aménagé sur le parc du Petit Galet, on invite les membres du conseil municipal à assister à cet événement.

32. L'O.T.J. Saint-Paulin inc., lors de sa dernière assemblée, a établi les différents aménagements qui devraient faire partie de leur demande de projet à soumettre dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) volet 1.

Les aménagements suivants devraient être inclus dans leur demande de projet :

- Aménagement du sentier, sur les terrains de l'O.T.J. qui se veut une continuité au sentier municipal
- Réaménagement du terrain de baseball lequel servira aussi pour d'autres sports ou activités sportives ou récréatives., avec la construction d'une bâtisse multifonctionnelle à proximité.
- Aménagement d'un préau qui permettra la tenue d'activités pour les différentes saisons et indépendamment de la température, pour tous les groupes de la population.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

33. Aucune autre information n'a été donnée.

PAROLE AU PUBLIC

M. Yves Dampousse signale avoir fait une plainte le 8 août dernier, à l'effet qu'un tuyau aurait été installé par un voisin et qu'il empiète sur son terrain dans le secteur du Lac-Bergeron.

L'inspecteur municipal rencontrera le propriétaire concerné.

M Donald Lampron a fait une suggestion que pour faciliter l'entretien hivernal de la descente pour personnes handicapées donnant accès au CLSC, de l'édifice municipal J.A.E- Laflèche, l'installation d'une toile pour la couvrir, pourrait améliorer la situation et réduire le travail des employés.

M Yves Dampousse signale qu'il aime bien les arbres mais il ne voit pas d'objection à ce que la municipalité en plante, cependant la municipalité devrait prévoir un budget pour les entretenir par la suite, en faisant référence à ceux qui ont été plantés, dans le sentier Madame-Fébriona.

Monsieur le maire a signalé que la municipalité à embaucher une personne à raison, d'environ 10 heures par semaine pour s'occuper spécifiquement des arbres et des arbustes.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES

34. Il est résolu que la séance soit ajournée au mercredi 25 octobre 2023 à 20h. Il est 20h30.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 25 OCTOBRE 2023 À 20H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h00 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Quatre (4) personnes composent le public. M. le greffier-trésorier, Ghislain Lemay est aussi présent.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Le conseil municipal reçoit la lettre de démission de monsieur Nicholas Lalonde, conseiller siège #4. Celle-ci est effective le 5 octobre 2023.

4. Il a été résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter monsieur Nicholas Lalonde pour tout le travail accompli comme conseiller à la municipalité de Saint-Paulin, depuis le 1^{er} octobre 2021. Merci monsieur Lalonde !

5. Le conseil municipal reçoit la lettre de démission de madame Annie Bellemare, conseillère siège #5. Celle-ci est effective le 5 octobre 2023

6. Il a été résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter madame Annie Bellemare pour tout le travail accompli comme conseillère à la municipalité de Saint-Paulin, depuis le 1^{er} octobre 2021. Merci madame Bellemare!

7. Comme le prévoit, l'article 333, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier, informe le conseil municipal lors de cette séance que le poste de conseiller au siège numéro 4 est devenu vacant, le 5 octobre 2023, à la suite de la démission de monsieur Nicholas Lalonde et que le poste de conseiller au siège numéro 5 est devenu vacant, le 5 octobre 2023, à la suite de la démission de madame Annie Bellemare.

8. Comme le prévoit, l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection fixe le jour du scrutin de l'élection partielle, pour combler le poste de conseiller au poste numéro 4 et le poste de conseiller au poste numéro 5, au dimanche 25 février 2024.

9. À titre d'information, le président d'élection mentionne que la période de mise en candidature sera du 12 janvier 2024 au 26 janvier 2024, à 16h30.

10. Il a été résolu à l'unanimité d'établir la rémunération pour le personnel électoral pour l'élection partielle du 25 février 2024 selon le projet déposé.

11. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Martin Dupuis comme représentant de la municipalité de Saint-Paulin, pour siéger, sur le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin Inc., en remplacement de madame Annie Bellemare.

12. Il est résolu à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour, monsieur le conseiller Mario Lessard, comme étant le représentant élu de la municipalité de Saint-Paulin pour la bibliothèque municipale, auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.* Monsieur le conseiller Mario Lessard, continuera aussi d'être le représentant élu de la municipalité de Saint-Paulin pour l'année 2024. Il est aussi

résolu que Madame Franziska Dellinger soit aussi désignée comme représentante de la municipalité de Saint-Paulin pour l'année, auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.*, étant donné qu'elle est la coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

13. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Mario Lessard, maire suppléant de la municipalité de Saint-Paulin, pour la période du 25 octobre 2023 au 31 janvier 2024. À partir du mois de février, la nomination se fera par rotation de siège pour une période de trois mois, en recommençant, par le conseiller au siège no 1

14. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.

15. Il a été résolu à l'unanimité qu'il y a lieu de procéder au refinancement qui vient à échéance, le 19 décembre 2023, au montant de 2 247 000\$.

16. Le point 1.6 : Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

17. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche du personnel suivant :

- Madame Noémy Germain-Piché, au poste de soutien communautaire, 35 heures par semaine, le 26 septembre 2023.

- Monsieur Jean-François Larose, au poste de jardinier, environ 10 heures par semaine, le 13 octobre 2023.

18. Considérant que le 13 novembre 2023, est un jour férié, pour les employés de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, comme le point de service sera fermé au public, le bureau municipal, sera également fermé au public, les employés municipaux travailleront. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que les employés dînent ensemble le 13 novembre 2023 et que la municipalité prenne à sa charge les frais du dîner, dont le repas principal.

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

19. Rien d'autre n'a été apporté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Il a été résolu à l'unanimité que ce conseil approuve le budget modifié 2024 de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé tel que présenté, lequel a été approuvé le 24 octobre 2023, par la résolution 150-10-23. Le budget totalise 1 425 127\$ et la quote-part de la municipalité de Saint-Paulin est de 175 732\$, comparativement à 157 812\$ en 2023.

21. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin autorise le remboursement à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, de la somme de 3 507\$ représentant le montant de la quote-part de la MRC de Maskinongé pour la couverture de risques pour les années 2022-2023.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

22. Rien d'autre n'a été apporté.

« TRANSPORT »

23. Pour faciliter la tâche des entrepreneurs responsable du déneigement, il a été résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de Saint-Léon-le-Grand que la municipalité de Saint-Paulin est favorable à participer conjointement à l'aménagement d'une virée qui servirait aux entrepreneurs responsables de l'entretien hivernal du Grand-Rang, pour les deux municipalités sur le lot 4 410 525, du cadastre du Québec, propriété de Ferme André Grenier Inc., aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du terrain visé pour l'aménagement de la virée confirme par écrit son acceptation.
- L'aménagement de la virée s'effectue sous la supervision des inspecteurs municipaux de Saint-Paulin et de Saint-Léon-le-Grand.

- La municipalité de Saint-Paulin se limite à payer en part égale avec la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, les coûts pour le gravier, la machinerie s'il y a lieu, mais qu'elle ne paiera pas ou ne réclamera pas pour les frais suivants : frais d'administration, salaires d'employés municipaux, utilisation d'équipement ou de camions municipaux, etc.,

24. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'asphalte sur le chemin des Allumettes, à *Pavage Gravel Inc.*, de Louiseville, au montant de 26 673.72\$ taxes applicables en sus. La signalisation, le MG20 et l'arpentage, ne sont pas compris.

25. Le point 3.3 : Agrandissement du garage municipal est reporté.

AUTRES « TRANSPORT »

26. Rien n'a été apporté.

HYGIÈNE DU MILIEU

27. Il a été résolu à l'unanimité de donner le mandat à *Les Compteurs Lecomte*, de St-Hyacinthe de vérifier la pression de deux (2) débitmètres, du réseau d'eau potable.

28. Par un courriel, madame Sylvie Clément, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts ayant comme objet : Entente-collecte ordures- endroits à améliorer pour faciliter la collecte.

- Chemin des cèdres : prolonger l'entrée de la station d'épuration des eaux pour permettre au camion de manœuvrer plus facilement.

- Au Lac Bergeron : faire la demande au propriétaire, la permission de circuler sur une portion de la propriété.

- Au Baluchon : voir avec le site pour avoir un espace plus grand.

Il a été résolu à l'unanimité de répondre au courriel :

- Le chemin des Cèdres : L'entrée a été prolongée et le conseil municipal ratifie les travaux qui ont été effectués.

- Au Lac Bergeron : Une demande a été faite au propriétaire pour circuler sur une partie de son terrain, et il a donné son accord verbalement, mais une confirmation écrite de son acceptation, lui sera demandée.
- Au Baluchon : L'entreprise sera informée de faire, le nécessaire.

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

29. Rien n'a été ajouté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

30. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la décision qui a été prise d'accorder le contrat à *Clôture Nord-Sud*, Trois-Rivières pour la fourniture et l'installation d'une clôture à l'Édifice municipal J.A.E. Laflèche, pour le parc du Centre de la Petite enfance Gribouillis, au montant de 3 527\$.

31. Le point 5.2/ Toiture presbytère a été remis.

« AUTRES SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

32. Dépôt du courriel de monsieur Jean-Nicolas Bordeleau, directeur Écoles des Vallons, Notre-Dame-des-Neiges et Notre-Dame de-la-Joie, pour le sentier des Vallons, confirmant que le Centre de Services Scolaire de l'Énergie donne l'autorisation à la municipalité pour modifier la clôture à l'école des Vallons.

33. Dépôt de la lettre envoyée par courriel le 18 octobre 2023 à 00 :04, par monsieur Michel Pauzé, concernant la surtaxe annuelle de 500\$ qui sera exigée des propriétaires de chalets à louer.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

34. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « LOISIRS ET CULTURE »

35. Rien n'a été apporté.

PAROLE AU PUBLIC

36. Il n'a pas eu d'intervention.

LEVÉE DE LA SÉANCE

37. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h20.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023 À 20H30

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures 30 en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent. Quatre (4) personnes composent le public.

2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour sans renonciation à l'avis de convocation.

3. Il a été résolu à l'unanimité le règlement numéro trois cent deux (302) constituant la troisième modification du règlement de zonage révisé no.252.

4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement trois cent quatre (304) établissant un programme de revitalisation des périmètres urbains et des îlots déstructurés avec les services d'aqueduc et d'égout et des bâtiments désuets.

« PAROLE AU PUBLIC »

5. M. Yves Dampousse : Il est intervenu, pour signaler qu'il y aurait lieu de vérifier l'état d'un ponceau, sur la rue Brodeur côté Est, près du chemin de la Concession.

« LEVÉE DE LA SÉANCE »

6. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h50.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 À 20 HEURES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. M. le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20 heures en présence de messieurs les conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc et Mario Lessard. Le greffier-trésorier monsieur Ghislain Lemay est aussi présent douze (12) personnes composent le public.

2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant
- 6.3 Signature municipale – Choix de l'esquisse.
3. Il a été résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du quatrième jour d'octobre deux mille vingt-trois, soit adopté tel que rédigé.
4. Comme les membres du conseil n'ont pas reçu une copie des procès-verbaux de la séance d'ajournement du 25 octobre 2023 et la séance extraordinaire du 25 octobre 2023, dans les délais requis, leur adoption est reportée à une séance ultérieure.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement de comptes soit ratifié ou effectué.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt, par le greffier-trésorier des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.
7. Le greffier-trésorier rappelle aux membres du conseil que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour.
8. Le conseil maintient la politique de transmettre, à la MRC de Maskinongé, à la vente pour taxes, les immeubles, sur lesquels, il y a au moins 12 mois de retard sur les taxes, intérêts, pénalités et autres.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 500\$ pour l'exercice financier 2024 et que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.
10. Les membres du conseil municipal se réuniront, samedi le 18 novembre 2023, pour préparer les prévisions budgétaires 2024.
11. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin accepte la responsabilité du projet Emplois d'été Canada 2024, présenté, pour une période de douze (12) semaines, pour un (1) poste de relationniste et pour un (1) poste de préposé au parcs et espaces verts et que Ghislain Lemay, directeur général, soit autorisé à signer tout document officiel concernant ledit projet.
12. Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement pour affecter les deniers empruntés en trop lors du financement du 19 janvier 2023 relativement au règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279)

13. Dépôt du projet règlement numéro trois cent cinq (305) pour affecter les deniers empruntés en trop lors du financement du règlement numéro deux cent soixante-dix-neuf (279).

AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

14. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE »

15. Rien n'a été apporté.

TRANSPORT

16. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 10 balises coniques ainsi que 10 pesées hexagonales au prix total, avant les taxes applicables de 977.10\$.

17. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'agrandissement du garage municipal à *Les entreprises Auclair*, Saint-Paulin pour un montant de 99 870.00\$ plus taxes.

18. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin, approuve les dépenses d'un montant de 69 893\$ relatives aux travaux d'amélioration du chemin des Allumettes et demande le versement de la subvention du ministère des Transports au montant de 47 000\$

19. Il a été résolu à l'unanimité d'adresser une demande à Hydro-Québec, de venir replacer le luminaire de rue qui est tombé à cause du vent, en face du 1791 rue Lottinville, Saint-Paulin.

20. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'asphaltage pour les travaux de réfection sur la rue Guimond, à Pavage Gravel inc. Louiseville au montant de 15 144.96\$ plus taxes.

21. Il a été résolu à l'unanimité que le déneigement et le sablage du stationnement municipal situé à l'intersection des rues Lafèche, côté Ouest et Lottinville, côté Nord, pour la saison 2023-2024, soit effectué par *Entreprises G.P.*, Saint-Paulin au prix de 700.00\$ plus taxes.

AUTRES « TRANSPORT »

22. Rien d'autres n'a été apporté

AUTRES « HYGIÈNE DU MILIEU »

23. Rien n'a été apporté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

24. Le plan de commandite 2023-2024 de la Maison de jeune est remis à l'étude des prévisions budgétaires 2024.

25. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder à Moisson Mauricie/ Centre du Québec, l'aide financière demandée au montant de 504.00\$.

26. Madame Joanne Blais, directrice de la table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, par une lettre en date du 10 octobre 2023, sollicite une rencontre avec les membres du conseil municipal afin de présenter les grands constats des réalités et besoins des Mauriciennes. Les membre du conseil sont d'accord avec l'organisation d'une rencontre.

27. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier le rapport final qui a été transmis à la MRC de Maskinongé concernant le projet : *Balcon pour les poupons*. Le montant des coûts excédentaires (47 422.00\$) sera facturé au Centre de la Petite enfance, *Les Services de garde Gribouillis*.

AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

28. Concernant ce secteur, il a été question des points ci-dessous :

- Dépôt du projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaires de l'Énergie* pour les années 2024-2025 à 2026-2027. Ce projet a été transmis à la municipalité conformément à l'article 211 de la *loi sur l'instruction publique*.

- Fondation Philippe Laprise : Demande d'une contribution financière de la municipalité pour faire évoluer les choses au sujet du Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

- Résidences des Bâisseurs Louiseville : Invitation à participer au *Souper spaghetti* au profit du Noël du pauvre, le 10 novembre 2023 à 18h. Coût 20.00\$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

29. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal appuie la demande de monsieur Donald Samson pour le déplacement de la portion non agricole sur sa propriété. Par cette même résolution d'appui, la Municipalité de Saint-Paulin demande à la MRC de Maskinongé d'amorcer les démarches nécessaires pour le déplacement de cet espace non agricole à même lot 5 333 534.

30. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins non agricoles présentée par monsieur Firmin St-Yves, pour le lot 6 304 556, pour une superficie de 0.30 hectare.

31. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins non agricoles présentée par Les Entreprises Brodeur & Lessard, demandeur et occupant ainsi que par monsieur Firmin St-Yves, pour le lot 5 335 209, pour une superficie de 0,25 hectare.

32. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins non agricoles présentée par monsieur Maurice Perreault et madame Louise Lemay, pour les lots 5 335 375, 5 334 509 et 5 334 515, pour une superficie de 0,30 hectare.

33. Après discussion, il a été résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal refuse la demande de monsieur Charles Nadeau pour réduire la dimension minimale des maisons dans la zone 1312-Id. Le Conseil refuse également d'envisager la subdivision de la zone 1312-Id pour créer une zone spécifiquement pour la portion en développement résidentiel connue sous le nom « Les Boisée d'Amélie ».

34. Considérant que madame Martha Brodeur infographiste a fourni trois (3) esquisses, il a été résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal choisissent l'esquisse 3, mais en y ajoutant, le nom « Saint-Paulin ».

35. La fédération de l'UPA de la Mauricie, organise la 10^e édition de *La Soirée des Gens de terre et Saveurs 2024*, laquelle aura lieu le 18 avril 2024 à Trois-Rivières et elle demande à la municipalité de lui faire parvenir des recommandations d'ici le 4 décembre 2023 sur des entreprises agricoles de notre milieu, pour déterminer l'entreprise agricole 2024.

AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

36. Rien d'autre n'a été apporté.

CULTURE ET LOISIRS

37. La corporation de Développement Socioculturel de Saint-Paulin inc. organise au lieu de la parade du Père Noël, l'évènement « *L'arrivée du Père Noël de St-Paulin* ». Pour la tenue de cet évènement, il sera nécessaire de fermer une partie de la rue Bergeron, de l'école des Vallons jusqu'au Centre multiservice Réal-U.-Guimond pour la durée du trajet. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la rue pour l'évènement qui aura lieu le 9 décembre 2023.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

38. Rien d'autre n'a été apporté

PAROLE AU PUBLIC

39. Toute la période de parole au public, a porté seulement sur le sujet : Règlement numéro trois-cents (300) concernant la surtaxe annuelle de 500\$ qui sera exigée des propriétaires de chalet à louer.

Les membres du conseil ont expliqué les raisons qui ont mené à l'adoption du règlement. Ils ont aussi mentionné qu'il y a eu tellement de discussion sur ce sujet et sur une longue période que toute personne intéressée, aurait pu s'informer avant l'adoption dudit règlement.

Ils ont aussi répondu aux intéressés, qu'ils vérifieront les suggestions de modifications à apporter au règlement qui leurs seront transmises.

NOTES : Monsieur le conseiller Jacques Frappier a quitté la table de délibérations durant la parole au public

La séance a été suspendue durant la parole au public, lorsque monsieur le conseiller Mario Lessard a signalé qu'il quittait la table de délibération, quelques minutes. À son retour, la séance a repris.

LEVÉE DE LA SÉANCE

40. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé aux différentes activités
« Party des guimauves géantes 2023 à Saint-Paulin »



Le bureau municipal sera fermé au public à partir de 15h00, le vendredi 22 décembre 2023.

Nous serons de retour à votre service à compter de 10h00, le mercredi 3 janvier 2024.

JOYEUSES FÊTES !!





CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

- | | |
|-------------------|--|
| 9 janvier 2024 : | Souper de Jour de l'An avec Patrick Boucher. |
| 13 février 2024 : | Souper mensuel. La St-Valentin sera aussi soulignée. |
| 12 mars 2024 : | Souper mensuel. |
| 21 mars 2024 : | Tournée de baseball poche. |

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1982 :

- Présidente : Mademoiselle Laurette Gagnon
- Vice-Présidente : Madame Marie-Rose Bastien
- Secrétaire : Madame Monique Lavallée
- Trésorière : Madame Thérèse Saint-Onge
- Administrateur : Monsieur Irénée Bergeron
- Administrateur : Monsieur Charles-Henri Bailly
- Administratrice : Madame Jeanne d'Arc Damphouse

En janvier, il y aura des cours de tablettes et téléphones Apple. Vous pouvez vous y inscrire en téléphonant au (819) 268-5363.

Bonne fête à toi, membre du Club Joie de vivre de Saint-Paulin!

FÊTÉS EN JANVIER

01 Michel Arsenault
03 Nicole Barrette
04 Sonia Chevalier
05 Paul Frappier
05 Claude Lessard
09 Céline Collard
10 Michel Frappier
10 Ghislaine Pratte
12 Hélène Pelletier
13 Chantal Buisson
13 Henri-Jean Julien
15 Yves Arsenault
15 André-Yves Bergeron
17 Françoise Leblanc
18 Michel Duhaime
18 Jacques Momeault
22 Madeleine Fortin
23 Céline Pronovost
26 Gisèle Dubois
30 Aline Frappier

FÊTÉS EN FÉVRIER

02 Thérèse D. Guimond
04 Marie-Jeanne Béland
05 Isabelle Da Sylva
09 Gilles Picotte
10 Claire Baribeau
12 Nelson Lussier
14 Jacques Dubé
15 Daniel Brodeur
17 Jeanne Bergeron
19 Peter Van Den Bosch
24 Roger Gervais
25 François Lessard
26 Lyne Caron
28 Lucie Brodeur
28 Louis Lessard
29 Micheline Champagne

Bienvenue aux nouveaux membres

Madame Claire Baribeau
Monsieur Alain Morin
Madame Micheline Dupuis
Madame Mariette Boisvert
Madame Josée Coulombe
Madame Pauline Pelletier
Madame Madeleine Fortin
Madame Gisèle Dubois
Monsieur André Dufresne
Madame Liette Lessard

Lise Duhaime, présidente

Calendrier des Collectes

JANVIER 2024

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3 	4	5	6
7	8	9	10	11	12  	13
14	15	16 	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26  	27
28	29	30 	31			

FÉVRIER 2024

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9  	10
11	12	13 	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23  	24
25	26	27 	28	29		



Joyeuses fêtes !

Profitez de cette pause bien méritée pour faire le plein d'énergie. Et que votre année 2024 soit sereine et remplie d'accomplissements tous plus inspirants les uns que les autres.

Meilleurs vœux à vous et à tous ceux qui vous sont chers!

